

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU MERCREDI 25 MARS 2015

Conseil Municipal convoqué par courriel le 20 mars 2015 - Date d'affichage de la convocation : 20 mars 2015.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Alex BORNES.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, Mme Gwenaëlle LE CREURER, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC, M. Patrick RIVARD, Mme Clara PICHOT, M. Alain BONDON.

Absents excusés : M. Emmanuel DAVID.
M. René BONNET (Pouvoir à M. Alex BORNES).
Mme Déborah KEROUREDAN (Pouvoir à M. Robert DARIEN).

Absente : Mme Sonia LABSY.

16

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - *Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2015.*
- 2 - *Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).*
- 3 - *Programmes communaux.*
- 4 - *Affaires scolaires.*
- 5 - *Urbanisme, environnement, Haut débit internet.*
- 6 - *Affaires administratives, financières, personnel communal.*
- 7 - *Information – communication – affaires culturelles, interventions diverses.*
- 8 - *Dates à retenir.*

Début de la séance : 18h45.

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015

Délibération n°2015_21

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2015 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 25 février 2015. Il a été affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/réunions » le même jour.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2015 est approuvé par l'ensemble des membres présents

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2015-389	1-4	Autres contrats	03/03/2015	Acceptation du devis de la Sté DECOLUM pour l'achat de guirlandes et de décors d'un montant de 1 642,22 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2015-390	1-4	Autres contrats	27/03/2015	Acceptation du devis de la Sté ARPAJA pour les travaux complémentaires à la station de déférisation pour un montant de 1 656 € TTC (Dépense d'investissement).
2015-391	2-3	Droit de préemption urbain	20/03/2015	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section F n°748
2015-392	1-4	Autres contrats	25/03/2015	Achat de 10 tables auprès de la Société ALTRAD DIFFUSION pour un montant de 1627,70 € TTC (dépense d'investissement)

3 – PROGRAMMES COMMUNAUX

A - TRAVAUX LOTISSEMENT RUE JACQUES SEVESTRE

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL et Alex BORNES.

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux. Les premières demandes de permis de construire ont été déposées.

B - TRAVAUX À LA STATION DE DÉFÉRISATION

Rapporteur : M. Robert DARIEN.

La reprise de certaines prestations a été demandée. Des travaux complémentaires ont été confiés à la Société ARPAJA pour le réglage de la planimétrie des sols et la réalisation d'un semi de prairie. Des essais au niveau du bac de décantation sont en cours avant la réception des travaux.

C - TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : M. Alex BORNES.

Les travaux de voirie budgétés en 2014 sont en cours de finition. Les derniers enrobés seront réalisés prochainement.

D - ÉGLISE ST ÉLOI

Rapporteur : M. Jacques WEIBEL.

Le Conseil Municipal reçoit communication du dossier déposé à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture pour solliciter l'appui des services de l'Etat en vue d'obtenir les financements qui permettront le lancement des différentes tranches pour la réfection de la couverture.

Le Conseil Municipal reçoit communication du devis rectifié de la Société AQUAZI, conforme aux attentes de Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Ces travaux urgents permettront le nettoyage de la couverture du clocher et de l'église ainsi que la reprise des maçonneries.

Suite à la réception de ce document, la demande de subvention sera expédiée prochainement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles conformément aux termes de la délibération n°2015_13 du 18/02/2015.

Monsieur Patrick RIVARD relève qu'il y a lieu de s'interroger sur le lancement d'un nouveau programme de travaux pour cette église peu fréquentée. Il lui est rappelé que cet édifice est classé Monument Historique et que la commune en qualité de propriétaire doit assurer ses responsabilités en collaboration des services de l'Etat. Mme Cathy LUTRAT évoque la nécessité d'ouvrir l'église à des manifestations culturelles (musique, expositions) pour permettre un accès à tous les publics. Certaines églises des communes avoisinantes organisent ce type de manifestation. Elle évoque l'organisation d'une « nocturne » qui permettrait de proposer une manifestation culturelle à l'Eglise en même temps que des animations de plusieurs associations le 5 septembre prochain.

E - RESTAURATION DU TABLEAU DE ST ÉLOI ET DU CHEMIN DE CROIX DE L'ÉGLISE

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL et Jean-André CAHUZAC.

Délibération n°2015_22

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Aunay-sous-Auneau en partenariat avec l'association Saint Eloi, a engagé les démarches pour l'obtention des financements en vue de la restauration d'une toile peinte représentant Saint Eloi (XVIII^e siècle) ainsi que les 14 stations du chemin de croix de l'église paroissiale (peinture sur zinc).

Une souscription a été lancée par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine qui ouvre la possibilité d'obtenir une subvention de la Région Centre Val de Loire au taux de 20 % de la dépense.

Par arrêté préfectoral du 10 juin 2014 le tableau de Saint Eloi a été inscrit au titre des monuments historiques. Cette disposition va permettre l'obtention d'une subvention de l'Etat (Drac Centre Val de Loire) au taux de 30 % du montant global des travaux envisagés (restauration de la toile, cadre, installation et sécurisation).

Il est précisé que cette subvention peut être complétée par une aide du Conseil Général égale à 50% de la part résiduelle à financer après déduction des subventions de la DRAC et de la Région.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Maintient sa décision d'engager le programme de restauration du tableau représentant Saint Eloi inscrit au titre des Monuments Historiques et parallèlement des stations du chemin de croix de l'église paroissiale.
- Décide de solliciter une aide financière de la DRAC et du Conseil Général pour la restauration du tableau représentant Saint Eloi, inscrit au titre des monuments historiques.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour l'engagement des formalités administratives.
- Dit que ce programme sera inscrit au budget général 2015.
- Dit que les travaux seront lancés après obtention des arrêtés attributifs de subvention.

F - PROGRAMME DE RÉNOVATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rapporteurs : M. Jacques WEIBEL et Mme Sylvie RIVAUD.

Suite à la réunion du 27 février 2015, Monsieur le Maire présente le nouveau projet de M. GIROUX, Maître d'œuvre.

Ce projet prévoit la réalisation des sanitaires dans le prolongement de la 5^{ème} classe de l'école au niveau de l'actuel préau et la création de deux nouveaux préaux. L'implantation des nouveaux préaux n'est pas satisfaisante car elle condamne l'entrée pour les véhicules de service et de secours. Une réunion de travail est programmée le 1^{er} avril 2015 à 18h30 pour faire le point sur ce dossier.

G - PROGRAMME D'EXTENSION DE LA VIDÉO PROTECTION

Rapporteur : Monsieur Alex BORNES.

Face aux incivilités, la vidéo protection est une solution offerte aux collectivités. Plusieurs devis ont été demandés. Il conviendra de déterminer les choix techniques qui tiendront compte de la configuration des lieux.

4 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD

A - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE ST JOSEPH

Délibération n°2015_23

Le Conseil Municipal est informé que par un courrier du 7 janvier 2015, l'école St Joseph d'Auneau a sollicité l'attribution d'une subvention correspondant à la scolarisation des élèves résidant à Aunay-sous-Auneau.

La commune d'Aunay-sous-Auneau dispose de tous les services pour accueillir les enfants, tant au niveau scolaire que périscolaire et en conséquence la commune n'est pas tenue de verser une contribution financière conformément aux dispositions du code de l'éducation qui s'applique aux écoles privées et publiques. Monsieur le Maire ajoute que le versement d'une telle participation serait incomprise des contribuables de la commune et de nature à remettre en cause des accords entre les communes.

Il est rappelé que les inscriptions à l'école privée St Joseph sont réalisées à la seule initiative des parents sans accord préalable de la commune. Madame Gwenaëlle LE CREURER propose de participer au moins au forfait alloué par enfant.

Après débat, il est proposé, aux élus municipaux de bien vouloir exprimer par un vote public, l'accord ou le refus pour l'attribution d'une subvention à l'école St Joseph.

S'est déclarée favorable à l'attribution d'une subvention : Mme Cathy LUTRAT (Soit 1 voix).

Se sont déclarés contre l'attribution d'une subvention : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Madame Sylvie REBRE, Monsieur Jean-André CAHUZAC, Mme Déborah KEROUREDAN (Pouvoir donné à M. Robert DARIEN), M. Alain BONDON (Soit 7 voix)

Se sont abstenus : M. Alex BORNES, Mme Gwenaëlle LE CREURER, M. Patrick RIVARD, M. René BONNET (Pouvoir donné à M. Alex BORNES), Mme Clara PICHOT (Soit 5 abstentions).

À la majorité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide donc de ne pas attribuer de subvention à l'École St Joseph.

B – INFORMATIQUE ÉCOLE MATERNELLE

Il est rappelé que dans le cadre du projet d'école, un besoin en matériel informatique est exprimé. Mme la Directrice de l'école sera consultée en vue de déterminer le type de matériel à prévoir. Les élus souhaitent donner une suite à cette demande en retenant la solution la plus économique. Il est également signalé que l'ordinateur de la direction de l'école devra être renouvelé cette année.

C – ASSISES DE LA MOBILISATION DE L'ÉCOLE ET DE SES PARTENAIRES POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le Conseil Municipal est informé des échanges prévus entre d'Académie, la communauté éducative, les partenaires de l'école et les élus dans le cadre des Assises de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. Ces échanges seront organisés les 9, 10 et 13 avril 2015 sur les thèmes :

- Comment associer pleinement les parents à l'action éducative de l'Ecole ? (le 9/4/15 au Lycée E. Branly à Dreux à 17h30).
- Comment mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école dans la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux ? (le 10/04/15 au Lycée Marceau à Chartres à 17h30).
- Comment favoriser le travail conjoint des collectivités territoriales, de l'éducation nationale et de l'ensemble des services de l'Etat pour la réussite éducative des jeunes ? (le 13/04/15 à la salle des fêtes de Bonneval à 17h30).

5 – URBANISME, ENVIRONNEMENT, EAU, ASSAINISSEMENT, HAUT DÉBIT INTERNET

Rapporteur : M. Robert DARIEN.

A – SUPPRESSION DÉFINITIVE DES PLANS D'ALIGNEMENTS

Délibération n°2015_24

Monsieur l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement rappelle que les plans d'alignements de la commune datent pour certains de la fin du 19^{ème} siècle.

Ces plans d'alignements ont été établis à une époque où la circulation automobile était la priorité et où il y avait nécessité de dimensionner les voiries à cet effet. Ces documents prévoyaient des élargissements pour faciliter cette circulation.

De nos jours la vision des choses est différente, la tendance est de favoriser les circulations douces en diminuant la vitesse des automobiles.

Ces plans d'alignements constituent une contrainte pour les riverains concernés par les immeubles frappés d'alignement pour les travaux de ravalement, de réhabilitation et de confortement.

Pour ces raisons, les plans d'alignements ont été mis en sommeil avec l'accord du Conseil Général depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 13 avril 2007.

Le Conseil Général qui a la responsabilité de ces plans d'alignements pour un certain nombre d'immeubles situés en limite de la voirie départementale, est disposé à engager la procédure permettant de les abroger définitivement, après une phase administrative et une enquête publique. Cette formalité peut être menée conjointement à la procédure de révision du P.L.U.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure permettant l'abrogation de l'ensemble des plans d'alignement des voies départementales et communales sur le territoire de la commune d'Aunay-sous-Auneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Approuve l'engagement de la procédure administrative en vue de l'abrogation des plans d'alignements des voies départementales et communales dont la liste est annexée à la présente délibération.*
- *Dit que cette procédure sera menée concomitamment avec la procédure de la révision du PLU.*
- *Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives en partenariat avec le Conseil Général pour la constitution du dossier, l'information des propriétaires concernés, les formalités relatives à l'enquête publique qui sera réalisée en même temps que celle relative à la révision du PLU et les formalités de publicité.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents à venir dans le cadre de cette procédure.*

B – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 MARS 2015 RELATIVE À LA RÉVISION DU PLU

Le compte rendu de la première séance de travail avec le chargé d'étude dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme est commenté en séance. La prochaine réunion est programmée au mardi 14 avril 2015 à 10h à la mairie. Les élus disponibles sont invités à cette réunion.

C – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TRIMESTRIELLE DE TRAVAIL AVEC VÉOLIA

Le Conseil Municipal a reçu communication du compte rendu de la réunion de travail trimestrielle du 11 mars 2015 avec VÉOLIA, délégataire de la commune pour ses services eaux et assainissement collectif. Un point a été fait sur les différents travaux en cours et les programmes à venir notamment : Le renforcement du réseau d'eau potable de Bretonvilliers, la campagne de remplacement des branchements en plomb, la réserve incendie du Bretonvilliers, la nécessité de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château d'eau et les travaux de suppression du réseau unitaire dans le secteur de la Croix de Fer. Ont été évoqués également l'incertitude sur le devenir de la filière d'épandage des boues de station d'épuration, les contrôles de conformité des branchements à l'assainissement collectif, le contrôle sanitaire des installations de captage et les travaux de mise aux normes des installations d'assainissement non collectif.

D – LE POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DU HD/THD (INTERNET)

Un document de synthèse établi par Eure et Loir Numérique, présenté à la CCBA le 24/02/2015 a été remis aux élus. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) fixe les différentes étapes pour le déploiement du très haut débit dans le département. Le système de la Boucle Locale Radio (BLR) sera installé pour une partie de la commune en 2015. Un système FttH (fibre optique) sera installé sur l'autre partie de la commune en 2019. Des réunions d'information seront organisées.

6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET PERSONNEL COMMUNAL

A – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2014 DU BUDGET GÉNÉRAL, DU BUDGET EAU ET DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération n°2015_25

Les documents permettant au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2014 ont été adressés aux élus municipaux, examinés et commentés lors de la réunion de la commission des finances du 18 mars 2015.

Les documents suivants présentés et commentés en séance avant l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion ont permis aux élus d'obtenir toutes les précisions concernant la gestion financière et comptable des différents budgets :

- Le détail des écritures enregistrées au niveau de l'ensemble des articles budgétaires.
- Les fiches détaillant l'évolution des articles budgétaires de 2009 à 2014.
- L'état présentant l'évolution des excédents.
- La représentation graphique de l'évolution des chapitres budgétaires.
- Les fiches détaillant l'évolution de certains postes (Gestion de la bibliothèque, dépenses de l'énergie électrique, dépenses téléphoniques, tableaux de la dette et évolution des remboursements des emprunts, détail des subventions versées aux associations).
- La représentation graphique concernant l'évolution de plusieurs ratios financiers de la commune comparés aux ratios nationaux des communes de la même strate de population, l'évolution du potentiel financier, des dotations versées par l'Etat, la récapitulation des versements à la communauté de communes de la Beauce Alnéloise dans le cadre de l'attribution de compensation.

Dans les séances où les comptes administratifs sont débattus, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2121.14 prévoit que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de M. Alain BONDON pour prendre la présidence du Conseil Municipal à l'occasion de l'adoption des comptes administratifs et de gestion de l'année 2014 pour le budget général et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif.

M. Alain BONDON prend la présidence de l'assemblée municipale.

a – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET GÉNÉRAL

Les résultats 2014 intégrant les reports de l'exercice 2013 sont les suivants :

- Excédent brut de fonctionnement : 291 741,70 €
- Déficit brut d'investissement : 83 136,23 €
- **Soit un excédent brut global de :** 208 605,47 €

Le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser est déterminé comme suit :

- Déficit brut d'investissement : 83 136,23 €
- Dépenses 2014 reportées sur 2015 : 291 212,00 €
- Recettes 2014 reportées sur 2015 : - 295 955,00 €
- **Soit un besoin de financement de :** 78 393,23 €

Il est donc proposé de couvrir ce besoin de financement par un prélèvement de 78 393,23 € sur le résultat de fonctionnement 2014 (C'est-à-dire par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068).

Après cette affectation, le résultat net à reprendre au budget 2015 en section de fonctionnement sera de :
291 741,70 € - 78 393,23 € = 213 348,47 €.

Le compte de gestion du receveur de la Trésorerie présente des résultats conformes au compte administratif :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013 (sans les restes à réaliser)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 (sans les restes à réaliser)
Investissement	- 230 729,54 €		147 593,31 €	0,00 €	- 83 136,23 €
Fonctionnement	376 167,28 €	- 244 341,54 €	159 915,96 €	0,00 €	291 741,70 €
TOTAL	145 437,74 €	- 244 341,54 €	307 509,27 €	0,00 €	208 605,47 €

M. Alain BONDON propose à l'assemblée municipale l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget général de l'année 2014 ainsi que l'affectation du résultat qui sera intégrée dans le budget 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Le compte administratif 2014 du budget général.*
- *Le compte de gestion du comptable du Centre des Finances Publiques d'AUNEAU.*
- *L'affectation du résultat proposée.*

b – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET EAU

Les résultats 2014 intégrant les reports de l'exercice 2013 sont les suivants :

- Excédent brut d'exploitation : 45 972,06 €
- Excédent brut d'investissement : 30 455,57 €
- Soit un excédent brut global de :** 76 427,63 €

Le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser est déterminé comme suit :

- Excédent brut d'investissement : 30 455,57 €
- Dépenses 2013 reportées sur 2014 : - 114 121,00 €
- Recettes 2013 reportées sur 2014 : + 49 065,00 €
- Soit un besoin de financement de :** - 34 600,43 €

Il est donc proposé de couvrir ce besoin de financement par un prélèvement de 34 600,43 € sur le résultat d'exploitation 2014 (c'est-à-dire par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068).

Après cette affectation, le résultat net à reprendre au budget 2015 en section d'exploitation sera de :
45 972,06 € - 34 600,43 € = 11 371,63 €.

Le compte de gestion du receveur de la Trésorerie présente des résultats conformes au compte administratif :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013 (sans les restes à réaliser)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 (sans les restes à réaliser)
Investissement	12 494,63 €	0,00 €	17 960,94 €	0,00 €	30 455,57 €
Fonctionnement	51 382,20 €	- 47 469,37 €	42 059,23 €	0,00 €	45 972,06 €
TOTAL	63 876,83 €	- 47 469,37 €	60 020,17 €	0,00 €	76 427,63 €

M. Alain BONDON propose à l'assemblée municipale l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget eau de l'année 2014 ainsi que l'affectation du résultat qui sera intégrée dans le budget 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Le compte administratif 2014 du budget eau.*
- *Le compte de gestion du comptable du Centre des Finances Publiques d'Auneau.*
- *L'affectation du résultat proposée.*

c – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les résultats 2014 intégrant les reports 2013 sont les suivants :

- Excédent brut d'exploitation : 179 360,75 €
- Excédent brut d'investissement : 38 894,13 €
- Soit un excédent brut global de : 218 254,88 €**

Ces résultats seront reportés au Budget 2015 (absence de restes à réaliser et pas d'affectation du résultat à prévoir).

Le compte de gestion du receveur de la Trésorerie présente des résultats conformes au compte administratif :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013 (absence de restes à réaliser)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 (absence de restes à réaliser)
Investissement	28 753,28 €	0,00 €	10 104,85 €	0,00 €	38 894,13 €
Fonctionnement	139 496,79 €	0,00 €	39 863,96 €	0,00 €	179 360,75 €
TOTAL	168 250,07 €	0,00 €	50 004,81 €	0,00 €	218 254,88 €

M. Alain BONDON propose à l'assemblée municipale l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement de l'année 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Le compte administratif 2014 du budget assainissement collectif.*
- *Le compte de gestion du comptable du Centre des Finances Publiques d'Auneau.*
- *Dit que ces résultats excédentaires seront reportés au budget 2014.*

Monsieur Jacques WEIBEL, Maire d'Aunay-sous-Auneau, reprend la présidence de l'assemblée municipale et remercie ses collègues de leur confiance témoignée à l'occasion de l'approbation des comptes administratifs 2014.

Il est signalé enfin que la situation de trésorerie à la date du 25 mars 2015 s'élève à la somme de 467 805,18 € (Trésorerie commune au budget général et aux budgets annexes eau et assainissement).

B – PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT CADRE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE - DÉMARCHE ENGAGÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Délibération n°2015_26

Monsieur le Maire informe que les lois n° 2007-148 du 2 février dite de modernisation sociale et n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ont :

- Rendu obligatoire l'action sociale dans les collectivités et établissements publics.
- Reprécisé la notion d'action sociale au sein des collectivités territoriales.
- Donné la possibilité aux centres de gestion de souscrire des contrats cadre dans ce domaine au profit des agents des collectivités qui le souhaitent.

Ainsi, l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Il est précisé en outre, que sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée, cette participation tenant compte (sauf exception), de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

Enfin, les prestations d'action sociale sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

L'action sociale pour les employeurs publics constitue une opportunité pour renforcer la gestion des ressources humaines dans les organisations territoriales : améliorer l'attractivité, fidéliser les équipes en place, stabiliser l'absentéisme, renforcer la motivation et le sentiment d'appartenance à une structure collective.

Cela d'autant plus dans un contexte de tensions sur le marché du travail : nombre d'emplois vont être partiellement ou totalement renouvelés dans les cinq à dix ans qui viennent du fait des départs en retraite. En outre, les recrutements s'avèrent délicats sur certains métiers (finances, comptabilité, direction de service technique, secrétariat de mairie etc.).

La collectivité est libre de choisir entre plusieurs modalités pour délivrer des prestations sociales :

- Le faire en direct sans intermédiaire.
- Externaliser auprès d'un prestataire (organisme ou contrat cadre porté par le Centre de gestion).
- Le faire par l'intermédiaire d'un comité des œuvres sociales (ou Amicale du personnel).
- « Mixer » entre ces différentes possibilités.

Le Centre de gestion d'Eure et Loir a mis en place un contrat cadre depuis 2011, le PASS Eurélien, ayant pour finalité d'une part de permettre à certaines collectivités de mettre en place des prestations. D'autres part d'offrir aux collectivités ayant déjà un système en place, un choix élargi.

Ce contrat arrivant à échéance, le Centre de gestion s'apprête à relancer un appel d'offres, pour le compte des collectivités qui le mandateront, sans que cela contraigne les collectivités à l'issue de la consultation à venir dans le dispositif proposé. La collectivité reste libre de poursuivre avec son dispositif actuel, ou de se laisser le temps de la réflexion, la collectivité pouvant venir dans le contrat cadre, à n'importe quel moment durant la durée de vie du contrat.

L'intérêt de se joindre à la procédure est de pouvoir bénéficier d'une offre supplémentaire, en donnant les capacités au Centre de gestion de négocier avec les candidats (plus les potentiels bénéficiaires des prestations sociales sont nombreux, plus l'offre faite peut être intéressante, pour les collectivités comme pour les agents).

À contrario, le fait pour la collectivité de ne pas se joindre à la procédure, en mandatant le Centre de gestion, l'exclue de ce futur contrat cadre pour toute sa durée de vie (soit 5 ans).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25.

Vu les lois n° 2007-148 du 2 février dite de modernisation sociale et n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

VU l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant l'intérêt de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion d'Eure et Loir en 2015 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat cadre en matière d'action sociale qui sera lancée en 2015, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

- Prend acte que la nouvelle offre lui sera soumise préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat cadre souscrit par le Centre de Gestion d'Eure et Loir, à compter du 1^{er} janvier 2016.

- Prend acte que la mise en œuvre de la procédure ainsi que la gestion du contrat par le Centre de gestion pourra donner lieu à des frais de gestion, décidés par le Conseil d'administration du Centre de gestion.

7 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – AFFAIRES CULTURELLES –INTERVENTIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT.

- Le compte rendu de la réunion du 4 mars 2015 à la bibliothèque est communiqué et commenté en séance. Lors de cette réunion, un point a été fait sur les besoins en matériel, les permanences scolaires, les activités du mercredi (auxquelles participent une quinzaine d'enfants en moyenne). Du 24 mai au 7 juin, la bibliothèque organisera une exposition sur le thème de la guerre 1914/1918 dans la salle des associations du foyer communal. Le dimanche 24 mai, M. Philippe LIPCHITZ présentera ses livres sur le thème de la transformation du monde rural à partir de 1950. Un film de l'agence CICLIC pourra être proposé sur ce thème. La permanence du samedi matin, bien que demandée par les utilisateurs, s'avère très peu fréquentée.

- Sont communiqués les courriers adressés à la Direction des Finances Publiques et les réponses apportées concernant :

- Le mécontentement exprimé suite au transfert de la Trésorerie d'Auneau à Voves durant les travaux (Les mairies et les usagers ont été prévenus la veille de la fermeture).
- La demande exprimée pour l'obtention du détail des versements des recettes de la taxe d'aménagement.
- La demande de communication de la liste des personnes désignées pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

- Sont communiquées les demandes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France pour l'annulation des dispositions de la loi « NOTRe » concernant l'élection directe des conseillers communautaires, pour prévoir l'introduction d'un droit de retour en arrière lorsque le transfert aux EPCI n'apporte pas l'efficacité escomptée, pour solliciter une étude sur l'effectivité des compétences transférées aux EPCI avant d'imposer d'autres transferts et pour solliciter la prise en compte de la densité de population dans les lois et les règlements.

- Diffusion du prochain Fil des Jours : 31 mars 2015.

- Compte rendu de la rencontre avec La Poste du 12/03/2015 : Les responsables de La Poste ont rappelé la possibilité d'ouvrir une agence postale communale. Ce dossier est à étudier.

- SICTOM : Une nouvelle animation sur le thème du compostage sera organisée le 28 mai 2015 à Auneau. Les administrés seront prochainement informés.

- Syndicat Intercommunaux : Il est souhaitable que les délégués des syndicats envoient les pièces qui leur sont communiquées à la mairie pour les archives de la commune, car il semble que certains syndicats ne communiquent pas systématiquement les documents aux mairies. Un courrier sera adressé aux différents syndicats intercommunaux pour leur demander un envoi impératif à la mairie en plus de l'envoi aux délégués.

- Projet d'installation d'une unité de méthanisation : Les élus municipaux sont invités à une réunion d'information sur un projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le site de l'ancien camp militaire, sur le territoire de la commune d'Auneau le lundi 13 avril 2015 à 19h à l'Espace DAGRON à Auneau. Il est précisé que 4 journées d'information seront organisées à l'intention des habitants :

- Le 21 avril 2015 de 17h à 20h à l'Espace DAGRON à Auneau.
- Le 24 avril 2015 de 17h à 20 h à la mairie d'Aunay-sous-Auneau.
- Le 27 avril 2015 de 14h à 17h à l'Espace DAGRON à Auneau.
- Le 29 avril 2015 de 14h à 17h à la mairie d'Aunay-sous-Auneau.

Cette information importante sera communiquée dans le Fil des Jours et sur le site internet.

- La Société Alnéloise d'Archéologie et d'Histoires Locales organise son assemblée générale le 28 mars 2015 à 17h00 à la salle des fêtes d'Orsonville.

9 – DATES À RETENIR

- Vendredi 27 mars 2015 à 9h45 de l'école maternelle : départ du défilé du carnaval.
- Dimanche 29 mars 2015 à la mairie : 2ème tour de scrutin des élections départementales de 8h00 à 18h00.
- Lundi 30 mars 2015 à 9h30 à la mairie : Réunion de la commission scolaire relative au fonctionnement de la cantine scolaire.
- Mardi 31 mars 2015 à 20h30 à Voves : Réunion du Comité Syndical du Pays de Beauce.
- Mardi 31 mars 2015 à 18h30 à la CCBA : Réunion du Comité des Maires.
- Mercredi 1^{er} avril 2015 à 18h30 à la CCBA : Réunion de la Commission des finances.
- Mercredi 1^{er} avril 2015 à 18h30 à la mairie : Réunion des élus municipaux consacrée au programme de travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire
- Jeudi 2 avril 2015 à 10h à la mairie : Réunion de la commission communale des impôts directs en présence d'un agent de l'Administration des Finances.
- Jeudi 2 avril 2015 à 17h30 au Collège Jules Ferry : Réunion du Conseil d'administration du collège.
- Mardi 7 avril 2015 à 19h : Réunion du SIPSTA
- Vendredi 10 avril 2015 à 20h à la salle des associations du foyer communal : Réunion du Comité des Fêtes et des associations en vue de l'organisation d'une « nocturne » le 5 septembre 2015.
- Lundi 13 avril 2015 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission des finances.
- Mardi 14 avril 2015 à 10h à la mairie : Réunion de la commission d'urbanisme avec le chargé d'étude pour la révision du PLU.
- Mardi 14 avril à 18h30 à la CCBA : Réunion du conseil communautaire.
- Mercredi 15 avril 2015 à 18h30 à la mairie : Réunion du CCAS.
- Mercredi 15 avril 2015 à 20h à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire,

Alex BORNES

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

«www.aunay-sous-auneau.fr»

Rubrique « La vie municipale / le Conseil Municipal / Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal »

LE 31 MARS 2015

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 25 MARS 2015

N° D'ORDRE	NOMENCLATURE		DÉLIBÉRATION	RAPPORTEUR
	CODE	LIBELLE		
2015_21	5.2	Fonctionnement des assemblées	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015	J. WEIBEL
2015_22	7.5	Subventions	RESTAURATION DU TABLEAU DE ST ELOI ET DE CHEMIN DE CROIX DE L'EGLISE	J. WEIBEL
2015_23	7.5	Subventions	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ST JOSEPH	S. RIVAUD
2015_24	3.5	Actes de gestion du domaine public	SUPPRESSION DEFINITIVE DES PLANS D'ALIGNEMENTS	R. DARIEN
2015_25	7.1	Décisions budgétaires	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2014 DU BUDGET GENERAL, DU BUDGET EAU ET DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	A. BONDON
2015_26	1.4	Autres types de contrats	PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT CADRE EN MATIERE D'ACTION SOCIALE - DEMARCHE ENGAGÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	J. WEIBEL

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 31/03/2015

La réception en Préfecture le : 31/03/2015

L'affichage en Mairie le : 31/03/2015

Le Maire,

Jacques WEIBEL

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 25/03/2015**

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

<i>Elus municipaux (dans l'ordre du tableau)</i>	SIGNATURES
<i>M. Jacques WEIBEL, Maire</i>	
<i>M. Robert DARIEN, 1er Adjoint</i>	
<i>me Sylvie RIVAUD, 2ème Adjointe</i>	
<i>Mme Cathy LUTRAT, 3ème Adjointe</i>	
<i>M. Alex BORNES, 4ème Adjoint</i>	
<i>Mme Gwenaelle LE CREURER</i>	
<i>M. Emmanuel DAVID</i>	<i>Excusé</i>
<i>Mme Sylvie REBRÉ</i>	
<i>M. Jean-André CAHUZAC</i>	
<i>Mme Sonia LABSY</i>	<i>Absente</i>
<i>M. Patrick RIVARD</i>	
<i>Mme Déborah KEROUREDAN</i>	<i>Pouvoir à M. Robert DARIEN</i>
<i>M. René BONNET</i>	<i>Pouvoir à M. Alex BORNES</i>
<i>Mme Clara PICHOT</i>	
<i>M. Alain BONDON</i>	